— « Moi, je n'ai rien eu du tout ! — Moi, on m'a chipé ma part !

« Je n'exagère rien, et cette comparaison un peu vulgaire n'est point au-dessous de la vérité.

« Passe encore pour les *places* de secrétaires qui ne sont point rétribuées, qui sont purement honorifiques. Il n'y a en cause que des vanités. Vanités de personnes ou vanités de groupes.

« Mais, dès qu'on arrive aux fonctions de questeurs, la lutte prend un caractère encore plus... bizarre. Ce qu'on se dispute alors, ce n'est plus de l'honneur ou plutôt des honneurs ; ce qu'on se dispute, c'est de l'argent. La discussion revêt je ne sais quel aspect de curée. »

La Bourse s'est améliorée de quelques centimes ; mais il y a eu peu d'affaires.

C'est seulement à l'issue de la Bourse, qu'on a connu la teneur de la déclaration ministérielle. La nécessité de compléter la composition du bureau du Sénat, après la démission donnée hier par le général de Ladmirault de la vice-présidence à laquelle il venait d'être nommé, est la cause du retard subi par la lecture de la communication gouvernementale. Je ne saurais donc vous indiquer les appréciations du monde des affaires. Les journaux du soir gardent également le silence ; c'est à peine s'ils ont eu le temps de reproduire le texte de ce travail qui a coûté, dit-on, tant de peine à nos ministres, quoiqu'il soit des plus nuageux et fort court.

Au Sénat et à la Chambre des députés, les gauches ont crié de : très bien ! et de bravos ! la déclaration ; mais cela est de peu d'importance. Tout cet enthousiasme était de parti pris. On le voyait bien, car les applaudissements venaient à tout propos, sans que les metteurs en scène se donnassent la peine d'attendre les bons endroits. On voulait se persuader qu'on était encore une majorité compacte pouvant appuyer un gouvernement fort, alors qu'on avait le sentiment intime de la désagrégation et de l'écroulement des gauches agissant en commun pour la consolidation de la République.

Les radicaux et les intransigeants, tout fiers de l'élection de M. Madier de Montjau en qualité de questeur, se sont montrés bons princes. Eux aussi ont fêté M. de Freycinet, malgré ses tirades évasives et incolores plutôt écrites en vue de plaire au centre gauche et à la gauche modérée, qu'aux groupes de la gauche extrême. Le spectacle qu'ils ont donné au public impartial des tribunes, a causé plus d'une surprise. Les intransigeants, durant la lecture de M. de Freycinet, ont dû avaler bon nombre de crapeaux. En fait de libertés nouvelles, M. de Freycinet leur a promis d'écraser la presse à l'aide du délit d'outrage. Il leur a affirmé que la presse « ne sera pas impunie ». Il leur a dit encore que le cabinet sera conciliant, parce qu'il ne veut pas exclure « mais ramener ». Vous voyez d'ici la grimace de nos Jacobins. Eh bien, ils n'ont rien dit ; ils ont filé doux, laissant les droites sourire, au milieu de réflexions ironiques.

Il est un autre passage de la déclaration ministérielle qui a été jugée, dans les couloirs, comme un pur chef-d'œuvre de contre-vérité. M. de Freycinet n'est-il pas allé, dans son désir de plaire à tout le monde, jusqu'à dire à cette majorité émiettée et troublée : « Il vous appartient, messieurs, il appartient à votre méthode, à votre décision, à l'esprit de suite que vous saurez apporter dans vos votes, d'assurer l'accomplissement de l'œuvre qui vous incombe, et qui couronnera dignement la présente législature. »

Très bien ! très bien ! s'est-on empressé de crier de toutes parts, à gauche. On jouait évidemment une comédie, et les gens avisés s'écriaient à leur tour : cela n'est pas sérieux. On l'a bien vu quand M. de Freycinet arrivant au mot de la fin, a lancé sur tous ces partis incapables piétinant sur place et s'agitant à la manière des hannetons, ce pavé formidable : « ayant amené l'apaisement dans les esprits, vous aurez le droit de dire, et le suffrage universel répétera après vous que le temps a été bien employé et que vous avez bien mérité du pays. » Tout le monde s'est regardé, ne sachant plus quel accueil on devait faire à une si cruelle raillerie.

Il faut convenir, toutefois, que M. de Freycinet avait touché, en commençant, avec beaucoup d'habileté, la corde sensible. Il a promis de nouvelles coupes sombres dans le monde des fonctionnaires. Tous les appétits se sont ouverts dès lors aux perspectives réjouissantes. On a passé l'éponge sur le reste.

Somme toute, la déclaration ministérielle laissera les partis des gauches dans les dispositions qu'ils manifestaient hier. Ce n'est pas avec une telle attitude et avec un tel langage que M. de Freycinet pourra réduire les ambitions personnelles et les aspirations monarchiques en ramenant ces agités fiévreux au sentiment du devoir et au respect de l'autorité. D'ici à peu de jours on en aura la preuve.

La gauche sénatoriale, avant d'écouter M. de Freycinet, a voulu montrer une fois de plus son dédain pour les règles parlementaires. Elle a élu M. Barthélémy St-Hilaire son 4e vice-président. Les droites n'auront plus même un vice-président et cela contre toutes les règles. Heureux temps.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 16 janvier 1880

PRÉSIDENCE DE M. MARTEL

La séance s'ouvre à une heure.

Le Sénat procède au 2e tour de scrutin pour la nomination d'un vice-président. Le scrutin dure trois quarts d'heure.

En voici les résultats.

Votants 212

M. Barthélemy Saint-Hilaire élu par 116 voix, est proclamé vice-président. (Applaudissements ironiques à droite)

DÉCLARATION MINISTERIELLE

M. DE FREYCINET président du Conseil des ministres, prend la parole.

« Messieurs,

» La déclaration ministérielle que motive le changement de cabinet et qui coïncide avec notre nouvelle session, n'indique pas l'abandon de la politique prudente et mesurée qui, au dedans comme au dehors, convient à la situation de la France.

» Elle n'indique non plus aucune altération dans les rapports qui existent entre les diverses fractions de la majorité républicaine, dont l'union et l'accord sincères sont autant que jamais utiles au bien du Pays.

» Cette déclaration ministérielle indique seulement que grâce au travail actif et à la la faveur de la solidité éprouvée de nos institutions, la France peut désormais avancer avec décision dans la voie des réformes nécessaires et des améliorations successives. (*Très-bien à gauche!*)

» C'est à les réaliser sans précipitation et sans faiblesse que nous nous appliquerons et nous comptons, pour mener cette œuvre à bien, sur votre concours persistant et votre énergique soutien. (*Très-bien à gauche !*)

» Nous rencontrons devant nous un certain nombre de questions que les événements ont posées et qui ne sauraient, sans dommage, demeurer en suspens.

» Il est donc nécessaire que nous apportions une solution à chacune d'elles.

» Nous demanderons au Sénat de voter les lois sur l'instruction publique, que la Chambre des députés a déjà adoptées (Très-bien ! à gauche.)

» Nous les compléterons par une loi sur l'enseignement primaire conforme aux aspirations du pays. (Très-bien ! à gauche.)

» Les réformes à opérer dans l'administration sont en ce moment entre les mains du gouvernement. Ce sera à nous à mettre fin à vos préoccupations par de bons choix au sommet et par une action de tous les instants, ferme, vigilante à tous les degrés de la hiérarchie.

« La magistrature devra être réorganisée. Nous la voulons forte, honorée, indépendante et respectueuse de nos institutions.

» Un projet de loi sur le droit de réunion a été adopté par nos prédécesseurs. Nous en acceptons les dispositions.

» Un projet de loi sur la presse vous sera soumis sous peu. Il s'inspirera des plus larges idées de liberté, mais il ne proclamera pas l'impunité. (Approbation à gauche.)

» Il ne nous paraît pas sage, en effet, de créer un privilège en faveur des écrivains ni de laisser la République désarmée en face d'attaques et d'outrages que n'a tolérés jusqu'ici aucun gouvernement. (Vive approbation à gauche.)

» Telles sont les questions que nous croyons possible et nécessaire de résoudre pendant le cours de cette session.

» A ceux qui, dans leur généreuse ardeur, seraient tentés de trouver cette tâche insuffisante, nous rappellerons que cette tâche n'est pas la seule qu'il y ait à remplir.

» Des intérêts d'un autre ordre ne réclament pas moins impérieusement notre attention.

» Le Pays est engagé dans l'exécution d'un vaste programme de travaux publics.

» Ce sera un honneur pour la République de les avoir menés à bonne fin.

» Le Gouvernement, pour sa part, s'y consacrera avec persévérance.

» Vous avez à régler le régime douanier de la France. Nous sommes prêts à le discuter avec vous.

» Dans cette discussion, nous resterons placés sur un terrain voisin de l'état de choses actuel.

» D'importantes lois militaires sont encore à voter, nous vous demanderons d'en hâter la délibération.

« Le budget appellera vos études et grâce à une plus-value constante des impôts, nous pourrons proposer de notables dégrèvements tout en maintenant rigoureusement intacte la dotation nécessaire aux grands travaux publics.

» Ils vous appartient, messieurs, il appartient à votre méthode, à votre décision à l'esprit de suite que vous savez apporter dans vos votes, d'assurer l'accomplissement de l'œuvre qui vous incombe et qui couronnera dignement la présente législature (Très-bien ! à gauche.)

» Quant à nous, fidèles exécuteurs de nos résolutions, nous nous efforcerons d'appliquer les lois avec modération, impartialité et animés d'un esprit toujours libéral.

» Nos soins tendront toujours à procurer à la nation deux grands biens qui lui sont indispensables : le calme et la paix.

» Sans cesser d'être fermes, nous serons conciliants parceque ce que nous voulons, ce n'est pas d'exclure mais ramener à nous nos adversaires. (Applaudissements à gauche. Rires ironiques à droite.)

» Ce que nous voulons, c'est fonder une République dans laquelle tous les Français puissent successivement faire leur entrée.

» Vous nous aiderez, Messieurs, dans cette noble tache.

» Vous tiendrez à compléter votre œuvre législative, de sorte qu'arrivés au terme, ayant, d'une part, résolu les questions dont nous venons de faire l'énumération et, de l'autre, amené l'apaisement dans les esprits, vous aurez le droit de dire et le suffrage universel répétera après vous que le temps a été bien employé et que vous avez bien mérité du Pays. (Applaudissements prolongés à gauche.)»

M. LE PRÉSIDENT donne acte de la communication qui vient d'être faite au Sénat.

Les ministres se retirent.

ORDRE DU JOUR

M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE demande la mise à l'ordre du jour de jeudi prochain de la loi sur le conseil supérieur de l'instruction publique et sur les conseils académiques.

Cette proposition est adoptée.

M. CALMON demande que le Sénat discute, lundi, la loi sur les chemins vicinaux.

Le Sénat renvoie cette discussion à mardi.

Le Sénat, sur la proposition de M. Tolain, remet également à mardi la loi sur les conseils des prud'hommes.

M. LE PRÉSIDENT propose au Sénat de mettre à l'ordre du jour des bureaux, pour mardi, la nomination de la commission des finances.

M. JULES SIMON demande l'ajournement de cette nomination ; il voudrait que l'on attendit, pour cette opération, que M. le ministre des Finances eût déposé le projet de budget à la Chambre des députés.

M. BERNARD combat cette proposition.

Il suffirait, dit-il, de renvoyer la nomination de la Commission des finances à quelques jours.

M. JULES SIMON : — Je ne demande, en effet, qu'un répit, puisque le budget sera, je le crois, déposé dans un court délai.

M. TOLAIN : — Nous demandons l'exécution du règlement. (A gauche : — Oui ! Oui !)

M. PARIS dit que le règlement n'est nullement en contradiction avec l'opinion de M. Jules Simon.

M. HÉROLD consentirait bien à un retard de quelques jours, mais il ne comprendrait pas que l'on attendît le dépôt du budget à la Chambre des députés. Il ne faut pas d'interrègne, même en matière de finances, dit-il ; nous n'aimons pas plus les interrègnes que les règnes (Rires à droite).

Une voix à droite : — Vous n'êtes pas devant le Conseil municipal ! (Bruit).

M. Jules Simon ne veut pas un délai prolongé. (A gauche : Fixez-un jour !)

M. J. SIMON : Non ! parce que je ne sais pas quand le budget sera déposé. M. le ministre des finances nous le dira et alors nous fixerons un jour (A gauche : — Vous demandez une modification au règlement, tout simplement).

M. HÉROLD propose la fixation d'un jour : *mardi en huit.*

M. LE PRÉSIDENT : — Je mets aux voix la proposition de M. Hérold. (A droite : Non ! Non ! — L'ajournement pur et simple !)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'ajournement (A gauche : Non ! Non !)

M. TOLAIN : — Vous ne pouvez mettre aux voix la suspension du règlement ; j'appuie la proposition de M. Hérold (Aux voix ! Aux voix !)

M. TOLAIN : — Je demande la question préalable (A gauche : Très-bien ! Très-bien !)

M. BARBIE rappelle que c'est sur sa proposition que la disposition sur laquelle le débat est engagé a été introduite dans le règlement ; il défendrait donc cette disposition si elle était attaquée, mais elle n'est pas attaquée ; il s'agit seulement de décider que le Sénat mettra à l'ordre du jour de mardi la nomination de la Commission des finances.

Or, ainsi réduites dans ses véritables termes la question ne peut plus soulever de de difficultés (Approbation).

M. HÉROLD : — En effet, réduite à ces proportions, il n'y a plus à discuter la question.

M. LE PRÉSIDENT : — En résumé, je n'ai pas à mettre aux vois, aujourd'hui, la mise à l'ordre du jour de la nomination de la Commission.

Le Sénat décide qu'il y aura séance publique mardi à 4 heures. A deux heures, réunion dans les bureaux.

La séance est levée à 3 h. dix minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier

Séance du 16 janvier 1880

Présidence de M. GAMBETTA.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle Mgr l'archevêque de Paris fait savoir que les prières publiques demandées par la Constitution seront dites dans l'église de la métropole, dimanche prochain, à midi précis.

L'ordre du jour appelle une communication du gouvernement.

M. DE FREYCINET, président du Conseil, donne lecture de la déclaration dont nous donnons le texte dans la séance du Sénat.

Cette déclaration est accueillie par de vifs applaudissements au centre et à gauche.

La séance est levée à 3 heures.

INFORMATIONS

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

» Les conseillers municipaux de la commune de Villenave-d'Ornon, coupables, comme on sait, de n'avoir pas abandonné leur maire, l'honorable M. Mirieu de Labarre, aux rancunes républicaines et aux fantaisies destituantes de l'administration préfectorale, ont reçu le billet doux suivant :

République française

« Villenave-d'Ornon, 8 janvier 1880.

» Monsieur le conseiller,

» J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de M. le préfet de la Gironde en date du 6, présent mois, le Conseil municipal de la commune de Villenave-d'Ornon, dont vous faites partie, a été suspendu et remplacé par une commission municipale.

» Veuillez agréer, etc.

» Le président de la commission municipale faisant fonctions de maire,

» *Signé* : GOUNOUILHOU. »

» Les gens qui se souviennent de la violente campagne entreprise au temps jadis par le journal la *Gironde*, contre les maires, imposés, ne liront pas sans surprise, au bas de cette lettre, la signature de M. de Gounouilhou, directeur de ce même journal. Nous avouons réserver nos étonnements pour des sujets plus dignes. Il n'y a là rien que de fort naturel. Depuis que nous jouissons d'une vraie République avec de vrais républicains, nous commençons à nous blaser fortement sur ce genre de spectacle. »

—

Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon, qui vient de mourir dans son diocèse, était un homme des plus remarquables, non-seulement comme prélat, mais encore comme littérateur.

Né à Toulouse en 1808, il avait au début de sa vie, concouru aux Jeux-Floraux. Il remporta même trois prix, dont un premier dans les concours de poésie, ce qui lui valut le grade de maître ès jeux floraux.

Quelque temps après, il était nommé professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Saint-Pons, dont il ne tarda pas à devenir directeur.

Sacré évêque de Vannes, le 8 septembre 1861, il fut transféré à l'archevêché d'Avignon le 20 octobre 1863.

Il allait se rendre à Rome, où le Pape le mandait pour l'élever au cardinalat, quand la maladie le saisit.

—

Le *Moniteur de l'armée* annonce que M. le ministre de la guerre vient de faire rappeler à MM. les officiers généraux, fonctionnaires et officiers du gouvernement de Paris, qu'ils doivent toujours se présenter en grande tenue aux réceptions officielles ou aux soirées de M. le président de la République, des présidents des deux Chambres, du président du conseil et des ministres.

—

Plusieurs journaux annoncent que M. Jules Favre est malade. L'affection de cœur dont il souffre depuis quelque temps et qui l'empêchait d'assister aux séances du Sénat, s'est aggravée. Son médecin songeait d'abord à l'envoyer dans le Midi ; mais M. Germain Sée, appelé en consultation, a déconseillé le voyage.

—

M. Benoist vient d'adresser à M. le garde des sceaux la lettre suivante, que publient le *Français* et *l'Ordre*,

Paris, le 14 janvier 1880.

Monsieur le garde des sceaux.

En apprenant par le *Journal officiel* que vous m'enlevez mes fonctions d'avocat général près la cour de cassation, j'y lis que je suis admis à faire valoir mes droits à la retraite, dans les termes de la loi du 2 juin 1853. Permettez-moi de vous faire remarquer que je n'ai aucune infirmité et que je me sens, Dieu merci, assez valide pour vouloir conserver entier l'honneur de la révocation que vous m'infligez après vingt-huit ans de service. Je refuse en conséquence un bénéfice que je ne pourrais accepter sans mentir à ma conscience.

Agréez, monsieur le garde des sceaux, l'assurance de ma haute considération.

J. BENOIST,
ancien avocat général près la cour de cassation.

La *Gazette des Tribunaux* dit que M. Benoist a demandé son inscription au tableau des avocats à la cour d'appel de Paris. MM. Robinet et Cléry et Fourchy ont aussi demandé leur inscription.

CHRONIQUE

L'abominable histoire que celle de l'école d'Angers ! quelles mœurs que celles de ces « jeunes élèves ! » Qu'ils se révoltent contre leurs maîtres, passe encore : nous sommes en République ! Mais ils assomment, ils écrasent leurs camarades ; c'est la loi de Lynch introduite dans notre République par les établissements d'enseignement de l'Etat. C'est la lâcheté des plus forts se ruant sur les plus faibles. On est indigné ; on se récrie ; on déclare que les choses ne peuvent se passer ainsi, et elles continueront très-vraisemblablement à se passer ainsi ; les gens qui s'indignent le plus haut ne diront plus rien d'ici à deux ou trois jours, et l'on n'y pensera plus. Quelque pauvre mère qui aura son fils dans une école de l'Etat se demandera deux ou trois fois par jour s'il n'est ni torturé ni tué par ses camarades, mais voilà tout, et qu'est-ce que cela ? Sous notre République les mères comme les pauvres, comme les petits ont tort, et MM. Ferry et Spuller le leur font bien sentir !

***

Ce qui est arrivé l'autre jour à Angers n'est que la répétition de ce qui n'arrivait autrefois que dans les bagnes. Si vous avez vécu à Brest ou à Toulon quand les forçats y étaient encore, vous avez entendu bien souvent le récit de quelqu'une de ces tragédies. Les prisonniers ont pris en grippe un des leurs ; il est décidé qu'on s'en débarrassera. Un matin, en allant sur les chantiers, cent ou cent cinquante des forçats qui se rendent au travail entourent, sans en avoir l'air, la victime qu'ils ont vouée à la mort : le malheureux se sent tout à coup pressé de toutes parts, et la poussée, en une minute, devient telle qu'il tombe étouffé, écrasé, sans même avoir pu pousser un cri. Quand l'escouade au milieu de laquelle il allait au travail a fini de défiler, les garde-chiourme aperçoivent à terre le cadavre tout chaud. L'exécution s'est faite, et il est impossible à l'autorité de découvrir les bourreaux, les assassins ; c'est le bagne tout entier qu'il faudrait frapper, et l'on ne frappe pas. Les choses se passaient ainsi à Brest, à Rochefort, à Toulon, et il est bien probable qu'elles n'ont pas beaucoup changé maintenant que les condamnés aux travaux forcés sont envoyés à Cayenne et à Noukahiva.

Selon quelques uns, l'origines de brimades remonterait à la Restauration. Les fils de la bourgeoisie, voyant avec déplaisir les fils de l'aristocratie entrer dans les écoles militaires, leur auraient infligé l'amour de l'égalité en les soumettant à toute sorte d'avanies et de mauvais traitements. Je ne sais ce que vaut l'explication ; ce qui est certain, c'est que généralement les brimades sont la revanche des médiocrités, le triomphe de la brutalité, de la grossièreté et de la force physique sur la distinction et le mérite. Un pauvre garçon arrive à une école de l'Etat frêle de santé, malingre, souffreteux, sensible à mille délicatesses. Il est le plastron et le souffre-douleurs des forts, des grands, des robustes. On lui fait expier sa bonne éducation, le sentiment qu'il a des convenances, son goût pour les bienséances. Sous prétexte de le corriger d'un peu de gaucherie, on le châtie de ce qu'il a en lui de pudeur, de modestie aimable. Au lieu de s'élever jusqu'à lui, on le rabaisse, on le dégrade aux yeux de tous, aux siens propres. Cela s'appelle le « former ». Adieu distinction des manières, élégance des goûts, élévation ou pureté des instincts ! adieu les tendresses du cœur et les délicatesses de la conscience ! bon gré mal gré, il faut qu'il se plie aux pires habitudes du milieu dans lequel il est jeté. A mesure que le niveau moral et social des élèves d'une école descend, les brimades prennent un caractère plus grossier. A l'Ecole polytechnique, à Saint-Cyr, elles ont encore quelque chose de spirituel. A l'école d'Angers, elles étaient, paraît-il, absolument bêtes et méchantes, jusqu'à la férocité.

***

Les élèves de l'école d'Angers étant jeunes, on a essayé de présenter leur crime comme une plaisanterie qui avait mal tourné. Peut-être bien. Mais alors je demande qu'on ne rie plus des plaisanteries qui peuvent aboutir à de pareils dénouements. Il n'y a pas d'année qu'il n'arrive dans quelque école de l'Etat des «accidents» du genre de celui-ci. Vous souvient-il de ce jeune Saint-Cyrien qui, l'autre année, fut forcé par ses camarades de passer sur une poutre à 4 ou 5 mètres de terre. Il n'avait pas fait assez de gymnastique, il tomba et se tua. En dépit de tous les efforts, la tradition des brimades continue ; elle tend même, paraît-il, à s'introduire dans des écoles où jusqu'à présent elle était à peu près inconnue. A peu près dans tous les colléges et dans tous les lycées de France, les «petits» sont les souffre-douleurs des « grands », les « nouveaux » des « anciens ».

***

Les élèves de l'Ecole des beaux arts, les « rapins » des divers ateliers de sculture, de peinture, d'achitecture, ont été longtemps célèbres, tristement célèbres pour la singularité de leurs farces. L'une d'elles eut un dénouement aussi tragique que celle d'Angers. Pour effrayer l'un de leurs camarades, les élèves de l'atelier de M. X... imaginèrent de lui persuader qu'on l'avait condamné à mort, et qu'ils allaient le découper tout vivant.

On prend le malheureux garçon ; on le déshabile, on l'étend sur une table ; on lui attache les pieds et les mains, et, après diverses cérémonies, on lui annonce qu'on va lui ouvrir les veines, après qu'on le disséquera. L'opération commence : le pauvre torturé sent une légère piqûre à la jambe, au bras, et puis il croit voir le sang qui s'échappe par gouttes d'abord, plus abondant ensuite ; c'est de l'eau colorée avec du carmin, mais on lui fait croire que c'est bien sa vie qu'on lui retire. La tête liée, dans l'impossibilité de faire un mouvement, le malheureux s'imagina que vraiment il était la victime d'un crime, et l'impression d'épouvante fut telle qu'il mourut à quelque temps de là, à la suite d'accidents nerveux causés par cette crainte. L'histoire fit assez de bruit. Parmi les principaux personnages du drame, plusieurs ont fait depuis figure dans les arts et la littérature.

***

Il est à remarquer que les brimeurs ont été traités avec une certaine faveur par les gens de lettres contemporains. Ce n'est pas seulement dans les écoles que s'exercent ces persécutions sauvages. Qui ne connaît les cruelles souffrances appliquées par les rapins, les carabins de l'école romantique, à toute une classe de braves gens, les portiers. Le portier est pour le bohême le représentant du propriétaire ; cela suffit pour qu'il soit haï. M. Eugène Sue ne s'y est pas trompé. Le romancier socialiste a idéalisé dans Cabrion, persécuteur de Pipelet, le type du rapin mauvais sujet, tyran et ennemi juré des propriétaires. On connaît l'histoire. Pipelet était un pauvre portier de la rue de la Chaussée-d'Antin.

Un soir, en 1835, quelques bohèmes qui revenaient d'assister à un drame de M. Alexandre Dumas imaginèrent de le réveiller pour lui demander une mèche de ses cheveux. La plaisanterie leur parut excellente ; le lendemain, ils la recommencèrent, puis le surlendemain, puis chaque jour. De tous les coins de Paris, les étudiants de dixième année, les carabins en goguette et les rapins en rupture d'atelier se donnèrent rendez vous rue de la Chaussée-d'Antin et ils interpellaient le pauvre homme. Au bout de trois mois, ils l'avaient rendu fou, et six mois après sa femme était veuve. Ce tragique dénouement fut-il une leçon pour nos gens ? Non, certes, et Eugène Sue, dix ans après, écrivant les *Mystères de Paris*, trouvait charmant de mettre en scène Cabrion et Pipelet. Le goût des plaisanteries si mauvaises qu'elles sont inhumaines a été répandu, propagé, entretenu par les écrivains de la bohême.

***

On s'ément des brimades de l'école d'Angers, et l'on fait bien ; mais, de grâce, n'oubliez pas que, dans maint internat de pareils faits se produisent quotidiennement avec cette différence que les pauvres petites victimes de ces brimades ne sont pas de grands et forts jeunes hommes comme les élèves de l'école d'Angers. Ce sont des petits enfants de huit, dix et douze ans qui subissent les persécutions d'enfants plus âgés. Les barbaries n'entraînent pas la mort, mais elles détruisent la gaieté, la santé, la bonté des infortunées victimes. Pourquoi ce pauvre écolier est-il tout seul durant toute la récrétion dans ce coin de cour ? Pourquoi regarde-t-il à la dérobée avec des yeux d'envie les autres jouer pendant qu'il ne joue pas ? C'est qu'il est en quarantaine ; et pourquoi est-il en quarantaine ? C'est parce qu'il est plus innocent, plus pur, plus honnête que les autres ! Ah ! si l'affreuse affaire de l'école d'Angers pouvait donner l'alarme et bien faire sentir aux mères, aux pères de famille, qu'il est bon de garder leurs enfants près d'eux, dans la douce et tendre atmosphère de la famille, et si cela ne se peut, qu'il ne faut les confier qu'à des maîtres ayant dans le cœur des trésors de bonté et de dévouement : à des maîtres comme il s'en trouve, grâce à Dieu, encore un si grand nombre partout, mais là surtout où l'enseignement est donné au nom de celui qui laissait venir à lui les petits enfants !

PECCADILLE.

Bulletin Economique

Le produit des impôts en 1879

Le *Journal officiel* publie, dans son numéro du 16 janvier, le tableau des produits des contributions directes et indirectes pendant l'année dernière. Voici les principaux chiffres de ce tableau :

Contributions directes. — Le montant des rôles des contributions directes, s'élève, pour 1879 à	724,553,800 fr.
Les 11/12es, échus au 31 décembre 1879, représentent.	664,174,000 fr.
Les recouvrements se sont élevés, pendant l'année 1879, à	696,753,000 fr.
Ils sont donc supérieurs aux 12es échus de	32,579,000 fr.

Au 31 décembre 1878, l'anticipation, s'élevait à 30,458,400 fr., représentant également 0.53 centièmes de douzième.

Les frais de poursuites, qui se sont élevés à 1,289,483 fr., sont dans la proportion de 1 fr. 79 pour 1,000 fr. de recouvrements effectués (722,842,800 fr.) sur tous les exercices.

En 1878, les frais de poursuites, qui s'étaient élevés à 1,318,678 fr., étaient dans la proportion de 1 fr. 84 pour 1,000 fr. de recouvrements, soit une diminution de frais de 0.05 pour 1.000 fr. de recouvrements pendant la même période de 1879.

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières. L'impôt de 3 % sur le revenir des valeurs mobilières, est évalué, pour l'année 1879, à 34,142,000 fr.

Les recouvrements effectués pendant la même période étant de 36,448,000 fr.

Il en résulte une augmentation de 2,306,000 fr.

Impôts et revenus indirects. — Les états comparatifs des recettes de l'année 1879 avec les évaluations budgétaires de la même année, accusent une plus value de 142 millions environ.

Par rapport à l'année 1878, le résultat général en augmentation est de 75 1/2 millions environ.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La mairie nous communique l'avis suivant, relatif à l'enquête d'utilité publique concernant la nouvelle rue de la gare :

Nous, maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, Officier d'Académie,

Vu la délibération du Conseil municipal de Roubaix, en date du 3 janvier 1880, votant l'ouverture d'une rue de 25 mètres de largeur avec trottoirs de 5 mètres, entre la Grande-Place et la gare du Nord ;

Vu à l'appui de cette délibération, les mémoires, tableau des emprises, estimation sommaire des dépenses, plans généraux et parcellaires et autres plans annexés ;

L'ordonnance réglementaire du 23 août 1835 ;

L'arrêté de M. le préfet du Nord du 9 de ce mois ;

Faisons connaître :

1° Que les pièces, composant le projet ci-dessus visé, seront déposées à la mairie (bureau du Secrétariat) du 19 janvier, au 4 février prochain ;

2° Que les parcelles teintées en rose au plan et indiquées à la colonne 10 du tableau des emprises doivent être expropriées en vertu de l'art. 2 du décret du 26 mars 1852 ;

3° Qu'à l'expiration du délai ci-dessus, un commissaire, désigné par M. le préfet, recevra à la mairie, pendant trois jours, du 5 février au 7 inclus, de 2 à 4 heures du soir, les déclarations des habitants sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 15 janvier 1880.

Le maire : CH. DAUDET.

Les prières publiques, prescrites par la Constitution, seront dites, en l'église Saint-Martin, demain dimanche 18 janvier, à midi.

Le cortége se formera à l'Hôtel-de-Ville, à onze heures et demie précises ; les autorités de la ville se rendront ensuite en corps à l'église.

Un cercle militaire, établi sur les bases de la réunion d'officiers, fondée il y a quelques années, vient de se constituer de nouveau à Roubaix. Après deux réunions préparatoires, les officiers membres du cercle ont nommé une commission composée de la façon suivante :

Président : M. Florin, capitaine d'infanterie ; vice-président : M. Dansette, capitaine de chasseurs à cheval ; trésorier : M. Cornille, lieutenant d'infanterie : secrétaire : M. Cavet, sous-lieutenant d'infanterie.

MM. Schaenlaub, sous-lieutenant d'infanterie ; Musin, sous-lieutenant au 19e chasseurs à cheval ; Delarra, officier d'administration ; Emile Bayart, médecin-major, ont été nommés commissaires.

Le siége du Cercle militaire est situé à l'*Hôtel du Midi*, dans une salle particulière, au rez-de-chaussée.

Nous ne pouvens qu'applaudir à la formation de ce cercle. MM. les officiers et assimilés de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale auront désormais un lieu de réunion où ils apprendront à se connaître et où ils pourront, par la lecture des journaux militaires, se tenir au courant des modifications apportées aux règlements actuellement en vigueur dans l'armée.

L'initiative de cette nouvelle formation revient, nous assure-t-on, à M. le capitaine Florin ; nous l'en félicitons vivement et souhaitons longue durée au cercle militaire.

MM. les officiers retraités, M. le lieutenant de gendarmerie, et le corps d'officiers du bataillon de sapeurs-pompiers de Roubaix sont admis au cercle, à titre de bonne confraternité.

La *Grande Harmonie* prépare en ce moment, à l'intention de ses membres honoraires, son grand concert d'hiver dont la date est fixée au lundi 9 février. Elle s'est déjà assuré le concours de l'illustre violoniste Sivori que les dilettantes roubaisiens entendront de nouveau avec plaisir, et elle attend l'adhésion d'autres artistes distingués avec lesquels elle est actuellement en pourparlers.

La *Grande Harmonie* espère satisfaire complètement ses membres honoraires en leur offrant, cette année, un concert digne d'eux et de la première musique de la ville.

La société l'*Union chorale* donnera dimanche, 18 janvier, à six heures et demie précises, une grande soirée bachique organisée au bénéfice des pauvres de Roubaix.

M. le docteur Faucon, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecin de l'Université catholique de Lille, vient d'être reçu membre correspondant de la Société de médecine de Strasbourg.

— ORCHIES. — On vient de renouveler les membres des Commissions administratives de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Il y a treize protestants et un sous ministre protestant à Orchies.

En place de M. le doyen d'Orchies exclu, on a nommé le sous-ministre protestant, et avec lui plusieurs libres-penseurs, M. Warocquier, seul, est maintenant de l'ancienne administration, et le seul représentant de 3,736 catholiques contre treize protestants et une douzaine de libres penseurs.

— BERGUES. — Un concours d'animaux reproducteurs et de boucherie aura lieu à Bergues le dimanche 28 mars 1880, jour de la *Foire des Rameaux*.

Des primes et médailles d'encouragement seront distribuées au propriétaires d'animaux reproducteurs du département du Nord, ainsi qu'aux propriétaires d'animaux gras nés et élevés en France, reconnus les plus parfaits de la conformation et les mieux préparés pour la boucherie.

— CONDÉ. — Le journal de Condé, le *Le Courrier de l'Escaut* est traduit, pour vendredi prochain, en police correctionnelle, sous prévention d'avoir traité une question d'*économie sociale*, sans avoir au préalable déposé son cautionnement.

— GOUZEAUCOURT. — Le cadavre d'un homme, à moitié couvert de neige et affreusement mutilé par le passage d'un train, a été trouvé